

COMMISSION DE RÉFLEXION ÉTHIQUE

PRODUCTIONS



La réflexion éthique au Centre Sainte-Colette d'Assistance médicale à la Procréation

(CRE, Hôpital Saint Joseph, 20 juin 2022)

L'activité d'Aide Médicale à la Procréation suscite chez les professionnels du Centre Sainte Colette de l'Hôpital Saint Joseph une réflexion éthique en lien avec l'activité quotidienne. La dimension éthique est présente en permanence dans ce centre depuis sa création, même si le temps consacré à cette réflexion est variable et la visibilité extérieure partielle. Tous les dossiers font l'objet d'une évaluation et approbation pluridisciplinaire et notamment toutes les demandes de Fécondation In Vitro ainsi que toutes les demandes de Préservation de la Fertilité sont présentées en concertation pluridisciplinaire. Le grand nombre de demandes soumis à chaque concertation a pour conséquence un temps restreint d'examen de chaque dossier. Aussi a-t-il paru nécessaire à l'équipe du Centre Sainte Colette de consacrer en dehors des plages horaires de concertation un temps dédié à une réflexion éthique.

C'est l'occasion, deux fois par an, de convier tous les membres de l'équipe à examiner en présentiel ou en distanciel des situations rencontrées dans l'activité quotidienne et de vérifier, rétrospectivement, les conséquences des décisions prises alors.

Les cas sont analysés selon la base des 4 grands principes éthiques de Childress et Beauchamps

1. BIENFAISANCE
2. NON MALFAISANCE
3. AUTONOMIE DU PATIENT
4. JUSTICE

1. PRINCIPE DE BIENVEILLANCE (PRIMUM NON NOCERE)

En matière de PMA on peut interroger le **Principe de bienveillance** :

Quel est le projet thérapeutique proposé par l'équipe ou quelle est la demande émise par le patient ? L'équipe médicale a-t-elle pris le temps d'informer le patient : être clair et loyal avec le patient, énoncer doutes et certitudes

Quelles sont les données médicales et éléments clinico-biologiques pertinents (décision de staff, rcp) motivant tel ou tel projet thérapeutique ?

Destinataire de la proposition médicale : dans l'intérêt de qui ?

Qui est/ont le(s) patient(s) : les patients souhaitant réaliser une préservation de leur fertilité ? le couple infécond souhaitant réaliser une tentative d'Aide Médicale à la Procréation ? l'enfant à venir issu de cette Aide Médicale à la Procréation ?

2. PRINCIPE DE NON MALFAISANCE (COROLLAIRE DU PRECEDENT)

En refusant d'accéder au projet thérapeutique demandé par le patient, l'équipe respecte-t-elle le principe de non malfeasance vis-à-vis du patient/couple/enfant ? La décision de l'équipe n'entraîne-t-elle pas une perte de chance pour le patient/le couple/l'enfant de réaliser son projet de vie ? La pratique médicale ne doit pas nuire à la future **qualité de vie** que seule le patient est à même de définir. Mais en parallèle, l'annonce du diagnostic et de la proposition thérapeutique peut susciter de l'angoisse : Comment connaître le niveau d'angoisse suscité par le diagnostic, l'annonce, la décision ou l'élément posant problème ? Un avis psychologique peut s'avérer nécessaire.

Comment proposer d'accompagner ce niveau d'angoisse ? Et si cette inquiétude nuit à l'intégrité psychique du patient, faut-il proposer de différer la décision thérapeutique, même si cela ne va pas dans le sens du projet thérapeutique élaboré par l'équipe médicale ?

3. PRINCIPE D'AUTONOMIE

Le patient dispose-t-il de tous les éléments lui permettant, en toute autonomie, d'exprimer et de définir sa **qualité de vie future**, telle qu'il la souhaite?

A-t-il été informé de façon éclairée? Est-il suffisamment informé de ce que sous-tend la décision médicale et de ses conséquences sur son projet de vie ?

Est-il en capacité de prendre en compte la balance bénéfice/risque liée au projet thérapeutique?

Au nom du respect du principe d'autonomie, le patient est-il libre de sa décision ?

Est-il en capacité de donner son avis (capacité de compréhension et d'expression)? Quelles sont ses valeurs et quels arguments met-il en avant?

Son libre arbitre n'est-il pas influencé par son entourage, par l'équipe médicale?

L'équipe respecte-elle le choix du patient et si non, pour quelles raisons ?

Préférences du patient : le choix formulé par le patient fait partie d'un projet mis en avant et présenté en premier plan (ex: projet parental). Mais derrière ce qui est verbalisé, il y a, souvent, autre chose (non-dit conscient ou pas, bénéfices secondaires, etc...). Un avis psy peut s'avérer nécessaire.

4. PRINCIPE DE JUSTICE

Loi / égalité d'accès aux soins : que dit la loi sur la question d'appel ?

Définir ce qui est légitime, recevable, eu égard à la loi, ce qui est techniquement possible, souhaitable, envisageable ou totalement illusoire et pour quelles raisons?

Respecter l'égalité d'accès aux soins pour tous, sans aucune distinction de quel ordre que ce soit

Y a-t-il des considérations culturelle, religieuse et sociologique dont il faut tenir compte ?

ELEMENTS CONTEXTUELS :

Existe-t-il des éléments financiers/organisationnels/institutionnels à prendre en compte ou risquant d'interférer ?

Y a-t-il un effet de la dimension collective sur la situation individuelle du patient ? influences de la société (appartenance à des groupes sociaux, réseaux sociaux)?

EFFETS DE LA DECISION PRISE : qui sont les acteurs en présence ?

Pour le patient : le patient a-t-il partagé (ou non) son projet avec l'entourage ? y a-t-il des influences ? de quelle nature (favorables ou non), accompagnement, soutien) ?

Pour les professionnels de santé : selon ses fonctions exercées, un membre de l'équipe peut-il influencer le patient de façon personnelle et partielle : nécessité de neutralité bienveillante.

Quels sont les arguments avancés par les membres de l'équipe : Quels sont les professionnels qui disent « non » et au nom de quels principes (ex : oncologue souhaite sauver son patient lui donnant un projet de vie/ professionnels de l'AMP pensent davantage à l'intérêt de l'enfant qui risque de perdre un parent tôt), de quelles valeurs, idem pour le « oui » ?

En se positionnant, les professionnels sentent-ils leur intégrité menacée? Et si oui, se sentent-ils libres de l'exprimer ? y a-t-il des conflits d'intérêt au sein de l'équipe ?

Docteur Isabelle KOSCINSKI

